

Calendrier de collecte des matières résiduelles 2020

Mai							Juin						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	31	1	2	E	4	E	6
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : FERMÉ

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU EST TEMPORAIREMENT FERMÉ AU PUBLIC EN RAISON DE LA COVID-19

Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	418-750-6485
Employé municipal :	Marc-André Migneault	418-775-6485
Inspecteur en urbanisme :	Jean-Philippe Quimper	418-775-8445, poste 2251 ou
Agente en milieu rural :	Kathy Laplante	418-775-8188



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



MAI 2020

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
Directrice générale / sec. tris.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE MITIS

Informations diverses

❖ PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **les lundis 4 mai et 3 juin 2020** à 19h30. Les réunions se font par téléconférence étant donnée la situation actuelle, et ce, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 81.50\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

❖ SÉCURITÉ CIVILE - PLAN D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ - RAPPEL

La municipalité de Grand-Métis est train de mettre à jour son plan d'urgence. Nous sommes à la recherche de 6 bénévoles pour s'occuper de l'inscription et de l'hébergement s'il y a lieu lors d'évènement ponctuel. Une formation spécifique leur sera donnée pour répondre à divers besoins lors de situations d'urgence dans la municipalité. Les personnes intéressées doivent communiquer avec la directrice au bureau municipal au **(418) 775-6485**.

Info-prévention



COVID-19

SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE BRÛLAGE DOMESTIQUE

En raison de la situation de pandémie qui prévaut actuellement au Québec, votre municipalité suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage domestique sur son territoire. Par conséquent, il est interdit de faire des feux en plein air jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision est en conformité avec la recommandation de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Veillez noter qu'il vous est toutefois possible de faire des feux de camps sans permis si vous utilisez un foyer extérieur conforme muni d'un pare-étincelles.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon et Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

PRÉDICTION DES MARÉES – MAI 2020

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heur05e	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	02 :30	1.4	09	04 :02	4.4	17	05 :38	1.3	25	04 :26	4.0
01	09 :10	3.3	09	10 :29	0.1	17	11 :46	3.0	25	10 :54	0.6
01	16 :04	1.2	09	16 :36	3.6	17	18 :06	1.2	25	16 :58	3.1
01	22 :06	2.7	09	22 :26	0.5	18	00 :16	3.1	25	22 :39	0.9
02	03 :58	1.3	10	04 :47	4.3	18	06 :31	1.2	26	05 :05	3.9
02	10 :28	3.3	10	11 :17	0.2	18	12 :36	3.1	26	11 :36	0.7
02	17 :11	1.1	10	17 :24	3.4	18	18 :45	1.1	26	17 :42	3.0
02	23 :15	3.0	10	23 :09	0.7	19	00 :57	3.3	26	23 :20	1.0
03	05 :18	1.1	11	05 :35	4.0	19	07 :15	1.0	27	05 :49	3.8
03	11 :38	3.5	11	12 :09	0.5	19	13 :18	3.1	27	12 :23	0.8
03	18 :06	0.8	11	18 :14	3.1	19	19 :20	1.1	27	18 :31	2.9
04	00 :14	3.3	11	23 :55	0.9	20	01 :34	3.5	28	00 :09	1.1
04	06 :22	0.8	12	06 :27	3.7	20	07 :54	0.9	28	06 :41	3.6
04	12 :36	3.7	12	13 :07	0.8	20	13 :55	3.2	28	13 :20	0.9
04	18 :53	0.6	12	19 :07	2.8	20	19 :52	1.0	28	19 :26	2.9
05	01 :04	3.7	13	00 :46	1.1	21	02 :09	3.7	29	01 :07	1.2
05	07 :17	0.5	13	07 :25	3.5	21	08 :30	0.8	29	07 :42	3.5
05	13 :27	3.8	13	14 :13	1.1	21	14 :30	3.2	29	14 :25	1.0
05	19 :37	0.4	13	20 :07	2.6	21	20 :23	0.9	29	20 :31	2.8
06	01 :51	4.1	14	01 :48	1.3	22	02 :42	3.8	30	02 :19	1.3
06	08 :07	0.2	14	08 :29	3.2	22	09 :05	0.7	30	08 :50	3.4
06	14 :15	3.9	14	15 :23	1.2	22	15 :05	3.3	30	15 :31	1.0
06	20 :20	0.3	14	21 :15	2.6	22	20 :54	0.8	30	21 :39	3.0
07	02 :35	4.3	15	03 :07	1.4	23	03 :16	3.9	31	03 :41	1.2
07	08 :55	0.1	15	09 :36	3.1	23	09 :40	0.6	31	10 :00	3.4
07	15 :02	3.9	15	16 :27	1.2	23	15 :40	3.2	31	16 :33	1.0
07	21 :02	0.3	15	22 :26	2.7	23	21 :26	0.8	31	22 :46	3.2
08	03 :19	4.4	16	04 :30	1.4	24	03 :50	4.0	01	04 :59	1.1
08	09 :42	0.0	16	10 :45	3.0	24	10 :16	0.6	01	11 :08	3.4
08	15 :49	3.8	16	17 :21	1.2	24	16 :18	3.2	01	17 :29	0.9
08	21 :44	0.3	16	23 :27	2.9	24	22 :01	0.8	01	23 :45	3.5

Le Mot vert du mois – « Pandémie et ménage de printemps » - Mai 2020

Bonjour à toutes et tous,

C'est le temps des ménages de printemps, des travaux à l'extérieur et du raclage de terrain. En temps normal, vous vous dirigez ensuite vers votre écocentre pour vous départir de vos matériaux de construction, vos meubles usagés, vos appareils électroniques désuets, vos peintures, huiles et batteries et vos branches, feuilles et rognures de gazon. Comme vous le savez, on est loin d'être en temps normal!

L'Écocentre de La Mitis avait dû fermer afin de répondre aux mesures exceptionnelles durant la pandémie. Par contre, depuis le 21 avril 2020, les portes sont de nouveau ouvertes aux citoyens sous certaines conditions, dont :

- Un nombre restreint de véhicules sera accepté sur le terrain en même temps afin de respecter en tout temps les mesures de distanciation sociale de 2 mètres;
- Les citoyens seront seuls responsables de la disposition des matières aux bons endroits. Un employé assurera un bon triage, mais ne pourra manipuler les matières;
- Aucune vente ou don de matières ne sera fait;
- Tout non-respect des consignes et mesures sanitaires sera pris très au sérieux et impliquera des sanctions sévères.

Afin d'assurer le bon fonctionnement, il est recommandé de trier vos matières avant de les apporter et de bien sécuriser votre chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin.

Votre Écocentre est situé au 428, avenue Roger-Marcoux. L'accès se fait par le chemin Perreault Est, près de l'aéroport. Les heures d'ouverture peuvent varier afin de répondre aux besoins et à la capacité de respecter les mesures sanitaires.

Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 2280.

À bientôt!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418 775-8445, poste 1138



Communiqué de presse pour diffusion immédiate

L'OBVNEBSL amorce sa 8e édition de Végétalisez vos berges à petit prix!

Rimouski, 17 avril 2020 - Du 20 avril au 15 mai 2020 aura lieu la campagne annuelle Végétalisez vos berges à petit prix! de l'Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Cette campagne offre aux riverains du territoire, et à tous ceux soucieux de l'environnement, l'opportunité de se procurer à prix modique des plantes recommandées pour la végétalisation et la stabilisation des rives. 8 espèces de végétaux indigènes spécialement adaptées à notre climat sont proposées à prix modique. Cette année, une collaboration avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a permis d'ajouter une espèce de plante spécialement adaptée à la stabilisation dans les zones côtières, soit l'Élyme des sables. En plus d'embellir votre propriété, les bandes riveraines sont essentielles pour contrer l'érosion et stabiliser les berges. De plus, elles régulent la température de l'eau en créant de l'ombrage, atténuent l'effet des crues et créent des habitats fauniques.

Voici les espèces disponibles pour la campagne 2020 : Myrique baumier, Rosier inerme, Viorne trilobée, Sureau du Canada, Verge d'or du Canada, Vigne des rivages, Iris versicolore et Élyme des sables. Le prix est de 4\$ pour chaque plant, sauf pour l'Élyme des sables à 1\$.

Des nichoirs à hirondelles bicolores fabriqués par une entreprise locale d'ébénisterie, RabotDbois, sont aussi en vente à moindre coût, soit 19,95 \$. Les nichoirs offrent aux oiseaux des sites de reproduction de choix, tout en vous permettant de les observer élever leurs poussins jusqu'à l'envol !

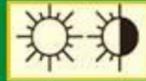
Participez à l'amélioration de la qualité de votre bande riveraine et à la santé de votre milieu aquatique en commandant des végétaux et des nichoirs par le biais de notre campagne Végétalisez vos berges à petit prix ! Pour placer une commande et obtenir plus de détails, cliquez ici ou rendez-vous sur notre site obv.nordestbsl.org puis dans Campagne annuelle de distribution d'arbustes riverains et de nichoirs d'oiseaux.

L'OBVNEBSL, une référence en gestion intégrée de l'eau!

L'OBVNEBSL est une table de concertation mandatée par le Gouvernement du Québec en vertu de la « Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ». L'organisme a pour objectif d'assurer la protection à long terme et la mise en valeur des ressources en eau. L'approche utilisée est celle de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) de concert avec les différents secteurs d'activités (municipal, communautaire, agricole, économique, etc.). L'OBVNEBSL élabore et met à jour un plan directeur de l'eau (PDE), en fait la promotion et assure le suivi de sa mise en œuvre.

Pour informations :
Marie-Camille St-Amour
Chargée de projets
environnement@obv.nordestbsl.org

CARACTÉRISTIQUES DES ESSENCES DISPONIBLES À L'OBVNEBSL EN 2020

 Sureau du Canada	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 1,5-3,6m↑; 1,5-2m↔•Croissance rapide•Tolère une humidité de sol élevée•Rôle de stabilisation•Fruits comestibles	
 Rosier inermé	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 1,5-2m↑; 1,2-1,5m↔•Résistance aux insectes et aux maladies•Croissance rapide et résistance aux sels•Rôle de stabilisation•Fruits et fleurs comestibles	
 Myrique baumier	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 0,6-1,2m↑; 2m↔•Dégage une odeur résineuse agréable•Fruits comestibles (aromate)•Croissance moyenne•Rôle de stabilisation, contrôle l'érosion	
 Vigne des rivages	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 1,5-6m↑; 1m↔•Intéressante pour renaturaliser des murets•Croissance moyenne dans tout type de sol•Rôle de stabilisation et contrôle l'érosion•Fruits comestibles	
 Viorne trilobée	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 2,5-3,5m↑; 2,5-3,5m↔•Pousse dans un sol riche, frais ou humide•Tolère les sols pauvres•Rôle de stabilisation•Fruits comestibles attirant aussi les oiseaux	
 Iris versicolore	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 0,55m ↑; 0,40m↔•Tolère une humidité de sol très élevée•Croissance rapide dans tout type de sol•Rôle de stabilisation	
 Verge d'or du Canada	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 1,1 m ↑; 0,40m↔•Croissance rapide dans tout type de sol•Rôle de stabilisation•Vertus médicinales	
 Élyme des sables	<ul style="list-style-type: none">•Dimensions: 0,60-1,20m ↑; 0,20m↔•Pousse dans un sol sec•Très importante pour la stabilisation des rivages sablonneux, zone maritime.	

LA VENTE DE BIENS DOMESTIQUES ET AUTRES ARTICLES DIVERS (VENTE DE GARAGE)

et les installations qui y sont associées pour une période n'excédant pas trois (3) jours consécutifs entre le 15 avril et le 15 novembre d'une même année, pourvu qu'elle satisfasse aux conditions suivantes :

- a) Se situer sur le même *terrain* que l'*usage principal*;
- b) Le *terrain* où se déroule la vente et les produits mis en vente doivent appartenir au même propriétaire;
- c) Les produits ne peuvent être exposés à l'intérieur d'une marge de recul de 0,5 mètre de toute *ligne de terrain*;
- d) La possibilité d'exercer cette activité est limitée à trois (3) reprises à l'intérieur de la période décrite au présent paragraphe;
- e) Seuls des comptoirs de confection non permanente peuvent être érigés afin d'y exposer les produits. Toutefois, lesdits comptoirs peuvent être protégés des intempéries par des *auvents* de toile;
- f) Seule une *enseigne* d'une dimension maximale d'un mètre carré (1 m²) et située sur le *terrain* même de l'activité de vente peut être installée;
- g) Le *terrain* doit être entièrement dégagé et nettoyé au terme de la période de trois (3) jours.

LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILES AINSI QUE LES ABRIS D'HIVER POUR LES ACCÈS PIÉTONNIERS

au *bâtiment principal* peuvent être installés durant la période allant du 1^{er} octobre d'une année au 30 mai de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- a) L'*abri d'hiver* pour *automobile* doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- b) L'*abri d'hiver* ne doit pas dépasser la *ligne avant de terrain* donnant accès à la *voie publique* et doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la ligne avant de la propriété ou toute autre *ligne de terrain*;
- c) L'*abri d'hiver* doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la limite de la chaussée (ligne blanche, bordure de *rue* ou début de l'accotement);
- d) L'*abri d'hiver* doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- e) La hauteur maximale d'un *abri d'hiver* est de 2,5 mètres;
- f) Les *matériaux* utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé;
- g) Un *abri d'auto* peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes *matériaux*;
- h) Le *terrain* est occupé par un *bâtiment principal*.

LES CLÔTURES À NEIGE

durant la période allant du 1^{er} octobre d'une année au 30 mai de l'année suivante, à la condition de ne pas être localisées à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne-fontaine;

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – INONDATION

Votre résidence principale a été inondée et vous souhaitez faire une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique (MSP)?

Afin d'accélérer le traitement de votre dossier et de faciliter un retour plus rapide à la vie normale, vous devez sans tarder entreprendre les démarches suivantes pour préparer votre dossier de réclamation :

- Contactez votre municipalité pour vous identifier comme sinistré.
- Communiquez avec votre assureur afin d'ouvrir une réclamation ou de demander une confirmation écrite précisant que vous n'êtes pas couvert pour ce type de sinistre.
- N'attendez pas la visite de l'expert externe en évaluation de dommages mandaté par le ministère pour commencer les travaux de démolition et de nettoyage.
 - Prenez d'abord des photos pour documenter les dommages causés à vos biens et à votre résidence.
 - Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés.
- Avant de procéder aux travaux de rénovation ou de reconstruction, communiquez avec votre municipalité afin de connaître la réglementation applicable et évaluer si un permis est nécessaire.



Pour accélérer
le traitement
de votre dossier

faites votre demande
de réclamation en ligne
Quebec.ca/inondation

ou

contactez le ministère
de la Sécurité publique
418 643-AIDE (2433)
1 888 643-AIDE (2433)



Évacuation

Si vous avez été dans l'obligation d'évacuer votre domicile, attendez d'avoir l'autorisation de votre municipalité avant de le réintégrer, de préférence de jour. Il est alors plus facile de constater les problèmes et les dangers.

Pour d'autres conseils et consignes à suivre
à la suite d'une inondation, consultez
Quebec.ca/inondation

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS : NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL

Alors que la majorité des règles encadrant les chiens étaient prévues par les municipalités, un nouveau règlement provincial prévoit désormais des règles minimales qui s'appliquent partout au Québec. Ces règles pourraient être différentes de ce qui s'appliquait dans votre municipalité jusqu'à maintenant.

Attacher son chien dans les règles

Les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics, sauf dans les parcs à chiens fermés (appelés "aires d'exercices canin"). Cette laisse doit mesurer 1,85 mètre ou moins. Si le chien pèse 20 kg et plus, il doit aussi porter un licou ou un harnais.

Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez une amende allant de 500 \$ à 1 500 \$.

Enregistrer son chien avant la date limite

Si vous êtes déjà propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer **au plus tard le 3 juin 2020**. Cet enregistrement s'effectue auprès de la municipalité. Votre chien doit porter en tout temps la médaille que la municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

Des règles municipales parfois plus sévères

Ce nouveau règlement prévoit les règles minimales qui s'applique partout au Québec. Chaque municipalité doit appliquer ce règlement, mais peut aussi prévoir des normes plus sévères sur son propre territoire. Vérifiez auprès de votre municipalité!

Notez que ce règlement provincial ne s'applique pas aux chiens d'assistance.

Ce qu'il faut savoir avant d'enregistrer son chien

Tout ce qu'il faut savoir avant d'enregistrer son chien.

Tous les propriétaires de chien qui résident sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis ont la responsabilité d'enregistrer leur chien au registre canin. L'enregistrement du chien lui associe un numéro inscrit sur sa médaille et qu'il conservera toute sa vie.

Avant de procéder à l'enregistrement, les propriétaires doivent avoir en leur possession :

- ❖ Preuve de stérilisation du chien (carnet de santé de l'animal, facture, attestation du vétérinaire, etc.) s'il y a lieu
- ❖ Documents d'attestation pour un chien d'assistance, s'il y a lieu
- ❖ L'enregistrement et le paiement peuvent s'effectuer par chèque ou en ligne par AccèsD.(pour le moment)
- ❖ La validité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'inscription sont importantes, afin de pouvoir associer le chien à son propriétaire
- ❖ Les propriétaires de chien doivent obligatoirement faire ce même processus d'inscription pour tous les chiens dont ils sont le propriétaire

Les formulaires d'enregistrement d'un chien sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet.

SUIVIS - CORONAVIRUS

Nous sommes toujours là

Les municipalités de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis ont mis sur pied une ligne d'entraide afin de prendre en note les noms des personnes nécessitant un soutien ainsi que pour voir à diriger les citoyens vers les services qui sont/seront mis en place. Les coordonnées pour nous joindre à cet effet sont le 418 775-2996, poste 2554, à savoir le numéro de notre coordonnatrice en loisir intermunicipal, Josy-Anne Bérubé, ou bien par courriel à loisirkempt@gmail.com.

Création d'une cellule locale de bénévoles

Aux mêmes coordonnées que ci-haut, nous recueillons également les noms des personnes qui s'offrent en tant que bénévoles afin d'aider face à la situation. La MRC de la Mitis tient en effet à la mise en place d'une **cellule locale de bénévoles** pour chacune des municipalités du territoire.

L'objectif de cette cellule de bénévoles sera d'être en mesure de répondre à ces trois besoins :

- a. Service de livraison de biens de première nécessité ;
- b. Service d'appels de bienveillance ;
- c. Service de soutien numérique.

Si l'un de ces services vous intéresse, n'hésitez pas à nous donner votre nom.

Du loisir à la maison!

Je tenais aussi à vous dire que je suis toujours en poste et que je travaille à partir de la maison. J'ai, oui, annulé toutes les activités mais je reprends les tâches mises de côté et je prépare l'été comme si tout allait avoir lieu comme à l'habitude. Par contre, nous sommes conscients que la situation pourrait être différente cet été, toujours afin de suivre les recommandations du gouvernement.

Nous sommes donc en train d'envisager d'autres façons d'offrir du loisir à la population. Même s'il n'est pas officiellement considéré comme étant un service essentiel, nous savons que le loisir est important dans cette période où nous sommes tous confinés à la maison, sans nos activités régulières, en attente de nouvelles et dans l'inquiétude face à notre impuissance.

Voici deux idées ressorties :

- À l'aide d'une plate-forme en ligne, offrir des animations, conférences et moments d'échanges pour tous;
- Utiliser nos journaux municipaux afin d'y insérer des jeux pour les personnes n'ayant pas accès à un ordinateur. (Vous trouverez d'ailleurs quelques pages d'activités plus loin dans ce journal.)

C'est certain que pour ce qui est de l'animation en ligne, ce sera un grand moment d'adaptation pour tous mais nous sommes certains que nous pourrions réussir à offrir quelque chose qui égayera les journées de tous.



Pour être à l'affût de toutes les dernières nouvelles concernant l'offre d'activités en loisir, je vous invite à suivre la page *Facebook* du *Service des loisirs intermunicipal de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis*, ou bien de communiquer directement avec moi au 418 732-6684. Il me fera plaisir de discuter avec vous.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Voici un résumé des résolutions adoptées à la séance du 2 avril 2020

- ❖ Le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise le paiement pour le mois d'avril 2020 des comptes : Service de la paie (mars) : 18 268.95 \$, Dépenses incompressibles payées en (mars) 2028.43 \$, Comptes à payer du mois d'avril : 26 638.84 \$
Rés. 2020-051
- ❖ La résolution pour la reddition de compte final pour la TECQ 2014-2018 a été adoptée.
Rés. 2020-052
- ❖ Le règlement numéro 2020-0226 facilitant l'application du règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens a été adopté
Rés. 2020-053
- ❖ Le règlement numéro 2020-0227 modifiant le règlement 2012-157 relatif aux tarifs applicables aux élus et aux officiers municipaux pour leurs déplacements a été adopté.
Rés. 2020-054
- ❖ Une résolution a été adoptée pour l'embauche de l'employé municipal sur base temps plein pour la période estivale.
Rés. 2020-055
- ❖ La directrice générale a déposé un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2020 et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget
- ❖ Le conseil municipal a adopté une Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie la mise en place de mesures visant à assurer la sécurité des employés, des citoyens et du public en général, de prévenir les risques associés à la propagation d'une épidémie et de préciser les rôles et responsabilités de chacun.
Rés. 2020-056
- ❖ Un avis de motion et un dépôt du projet de règlement numéro 2020-0228 modifiant le règlement 2019-0225 : pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2020 a été donné par monsieur Raymond L'Arrivée.
Rés. 2020-057
- ❖ Une résolution pour la modification du taux d'intérêts en réaction à l'épidémie de covid-19 a été adoptée.
Rés. 2020-058
- ❖ Une demande du MTQ - Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été faite auprès de la CPTAQ
Rés. 2020-059
- ❖ Le conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis décrète le mois d'avril, Mois de la Jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.
Rés. 2020-060
- ❖ La municipalité fait un don de 150\$ pour la fête des bénévoles qui se tiendra lorsque la situation le permettra.
Rés. 2020-061
- ❖ Le conseil a approuvé une demande de location d'un espace de terrain sur le lot 5 765 530 pour l'installation d'une tour autoportante de télécommunication.
Rés. 2020-062
- ❖ Le conseil a accepté la demande d'adhésion à la société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de La Mitis.
Rés. 2020-063
- ❖ Le Conseil a accepté l'inscription de la directrice à 2 webinaires donnée par l'ADMQ
Rés. 2020-063

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2020

Pour la *Semaine de l'action bénévole 2020*, la *Fédération des centres d'action bénévole du Québec* désire montrer le côté chic du bénévolat. Par chic, on entend l'élégance des bénévoles pour leurs gestes empreints de courtoisie et de bonté. Chic car les bénévoles sont gracieux en donnant sans rien attendre en retour. Chic dans le sens de généreux comme dans l'expression « Un chic type, une chic fille ». Chic pour marquer le plaisir, la satisfaction que les bénévoles ressentent en posant leur geste de don de soi.



La semaine de l'action bénévole est l'occasion de célébrer et de reconnaître nos bénévoles. Profitons-en pour le faire 'chiquement' puisque les bénévoles le méritent!

Malheureusement, les activités prévues dans le cadre de cette semaine doivent être reportées en raison du COVID-19. Nous tenons tout de même à remercier tous les bénévoles qui offrent de leur temps dans nos municipalités.

MISE EN NOMINATION DE SABRINA BÉRUBÉ

La municipalité de Saint-Octave-de-Métis a déposé la candidature de Sabrina Bérubé pour deux prix :

1. *Le prix Dollard-Morin – volet relève*

Le *prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin* est mis en œuvre par le Ministère, en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport, le *Conseil québécois du loisir*, la *Corporation Sports-Québec* et l'*Association québécoise du loisir municipal*.

2. *Hommage bénévolat Québec – Prix Claude-Masson*

Les prix *Hommage bénévolat Québec* sont remis par le gouvernement du Québec pour reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec



« Aujourd'hui présidente de la *Corporation de développement économique et communautaire*, présidente du *Comité Carnaval de Saint-Octave-de-Métis* et coordonnatrice du projet horticole *Les Pouces d'Octave*, j'aime la comparer à un défibrillateur disant qu'elle a redonné un second souffle à bien des comités. Elle a eu un énorme travail à faire et ça n'a pas toujours été rose. En plus de ces trois organismes, elle a trouvé le temps, on ne sait pas où, de mettre sur pied une toute première fête des semences et d'aider à l'occasion les autres organismes de la municipalité. Avec son dévouement et ses bonnes valeurs, elle s'entoure de nouveaux bénévoles qui eux aussi s'impliquent à nouveau et sur qui elle peut compter pour déléguer. Pour 2020, on SE souhaite de l'avoir toujours parmi nous et on LUI souhaite la tâche plus facile et un peu de repos. Elle est une jeune femme extraordinaire, qui fait preuve de leadership, de dévouement, qui ne fait pas seulement que poursuivre ce qui est déjà existant, mais elle y ajoute de la nouveauté continuellement. Elle est partout, mais aussi avec tout le monde. Pour une coordonnatrice en loisir comme moi et pour toute la région, une jeune femme qui s'implique à ce point dans sa communauté, malgré son travail, sa vie familiale et personnelle, on ne veut pas la perdre. Merci pour tout Sabrina!

Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice en loisir intermunicipal.

OFFRE D'EMPLOI – CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL

Veuillez prendre en note que nous suivrons toujours les recommandations du gouvernement en lien avec la situation présente. L'offre d'emploi ainsi que les entrevues dépendront donc de celles-ci.



Moniteur/ Aide moniteur

**Temp plein et temp
partiel
8 semaines
Salaire avantageux**

- TU AIMES LES ENFANTS
- TU VEUX PASSER TON ÉTÉ À L'EXTÉRIEUR
- TU AS DE L'IMAGINATION ET DE L'ÉNERGIE

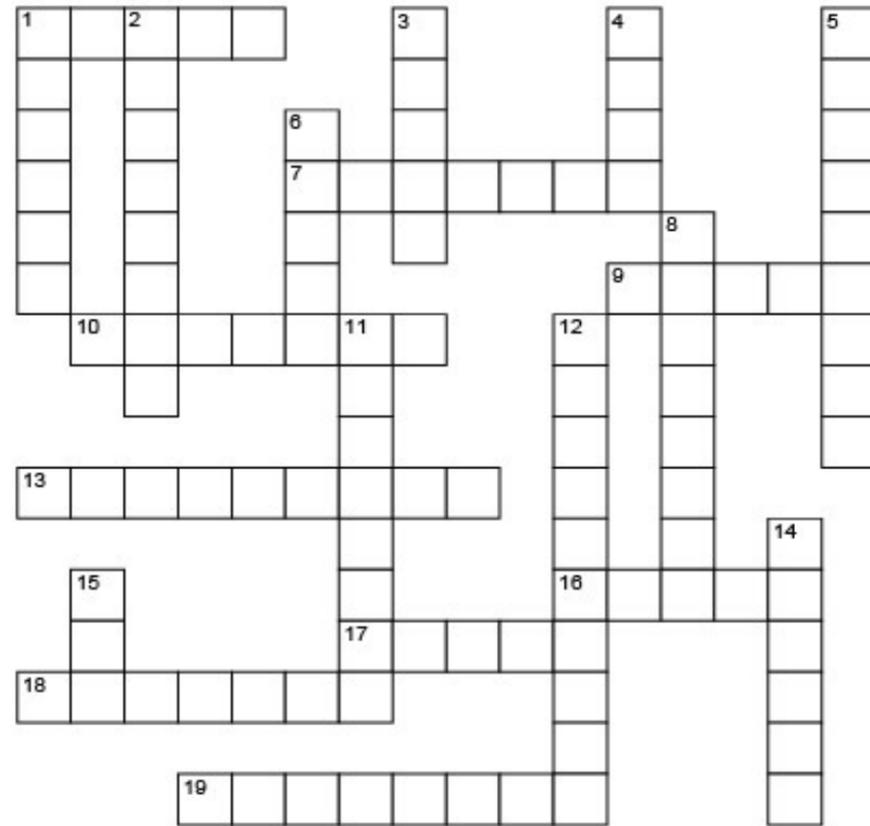
Tu veux faire partie de l'équipe?

1 mai

TU AS JUSQU'AU 24 AVRIL 12 H POUR
REMETTRE TON CV PAR:
COURRIEL: LOISIRKEMPT@GMAIL.COM
OU DIRECTEMENT AU BUREAU
MUNICIPAL DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS

**Informations:
Josy-Anne Bérubé 418 732-6684**

Animaux (2)



HORIZONTAL

VERTICAL

- 1) Crustacé qui a quatre paires de pattes et une grosse paire de pinces à l'avant.
- 7) Insecte qui produit du miel.
- 9) Oiseau qui dort le jour et chasse la nuit en se guidant aux sons.
- 10) Animal d'Asie qui a deux bosses sur le dos.
- 13) Reptile féroce qui peuple les lacs et les fleuves des pays chauds. Son corps est recouvert d'écailles.
- 16) Femelle du dindon.
- 17) Gros nounours noir et blanc qui vit en Chine.
- 18) Très grand animal qui vit dans la mer.
- 19) Poisson qui ressemble à un serpent.

- 1) Animal qui a une queue plate et des pattes palmées.
- 2) Très grand oiseau qui a de longues pattes et qui court très vite mais ne vole pas.
- 3) Cheval de petite taille.
- 4) Femelle du sanglier.
- 5) Animal d'Australie qui avance en sautant. La femelle a une poche sur le ventre qui lui permet de garder son petit pendant plusieurs mois.
- 6) Rongeur presque aveugle qui vit sous terre.
- 8) Oiseau noir et blanc aux pattes palmées qui vit au pôle Nord.
- 11) Animal d'Afrique qui a des cornes recourbées et de longues pattes.
- 12) Chameau à une bosse qu'on rencontre dans les déserts chauds d'Afrique.
- 14) Grand poisson aux dents très pointues.
- 15) Gros serpent qui étouffe l'animal qu'il veut manger en le serrant très fort.

Mots cachés

Cabane à sucre



cabane
tire
canne
eau
sève
printemps
seau
sucre
sirop
érablière
jambon
érable
neige
beurre

P	Y	C	E	É	D	H	Z	N	U	V	A	O	E	R	A	L
L	J	A	X	R	T	E	I	E	Y	I	A	Y	A	F	M	U
O	W	B	R	A	T	I	U	I	Q	X	K	U	J	C	M	Y
F	E	A	S	B	E	X	R	G	G	L	K	Q	W	O	M	W
P	K	N	Z	L	E	G	N	E	U	Y	D	R	H	Z	W	U
S	R	E	J	E	E	A	Y	T	X	R	U	R	I	G	M	A
C	E	I	X	U	B	E	É	R	A	B	L	I	É	R	E	A
O	A	A	N	M	N	H	J	N	M	A	Z	T	I	B	D	U
H	S	N	U	T	C	O	Q	X	Q	Y	P	O	N	W	M	O
C	È	X	N	Y	E	L	Q	K	Y	T	V	F	U	I	W	M
O	V	Z	Z	E	J	M	Y	Z	L	I	O	S	S	I	N	E
E	E	E	J	Q	I	N	P	D	E	L	N	N	L	H	Y	M
Q	A	F	A	A	X	S	C	S	V	T	Y	D	K	E	X	M
N	M	U	Y	M	M	G	D	S	E	H	E	E	K	U	S	C
S	U	C	R	E	O	B	F	N	S	D	I	F	M	O	D	A
S	I	R	O	P	G	E	O	L	F	K	O	D	R	F	U	X
B	E	U	R	R	E	V	G	N	I	N	J	U	V	H	B	U

2	1	3	5	9	7		6	
7		6		8	1	3	2	5
	5	4	3		6	9	1	7
9	4	2	6		8	7		
6	3		1	7			4	2
1	7	8	2	3	4	5	9	6
5	6	1	8		3		7	9
3		9	7	6	2	1	5	
	2	7		1	5	6	8	3